



Compte rendu de réunion

CD FFB

| | |
|---|--|
| <p><u>Objet de la réunion</u> Réunion du CD FFB – Cf. ordre du jour</p> | <p><u>Date de rédaction</u> avril 2017</p> |
| <p><u>Date / heure de début / durée</u> 22 avril 2017 14h00-19h30 23 avril 2017 9h00-12h15</p> | <p><u>Rédacteur</u> Stéphanie Giron</p> |
| <p><u>Lieu</u> Ibis Rungis</p> | <p><u>Nom du fichier</u> CR_CDFFB_20170422</p> <p><u>Pièces jointes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - billard haut niveau et international - com_administrative_rapport_28-03-2017 - com_arbitrage_rapport_21-03-2017 - com_blackball_rapport_22-04-2017 - com_communication_rapport_22-04-2017 - com_medicale_rapport_22-04-2017 - com_snooker_rapport_22-04-2017 - csi_rapport_17-04-2017 - csnc_rapport_04-04_2017 - Note évolution modalités de fonctionnement formation - Projets de modification des textes FFB - Règlement formation mars 2017 - Règlement médical 27-03-2017 - Relances_Licences_presentation_CD_20170422 - chantier formation CD FFB avril2017 - statistiques_licences_avril2017 - FFB Réalisé 1 Sem 2016_17 - reforme_sportive_american_2017-2020 |
| <p><u>Participants</u> Membres du CD FFB, Marc Massé, Véronique Cardineau, Marie-Paule Gros, Patrice Mesny, JP Parmentier, Marc Thouement.</p> | <p><u>Destinataires (A):</u> CD FFB, Marc Massé, Véronique Cardineau, Marie-Paule Gros, Patrice Mesny, JP Parmentier, Marc Thouement.</p> |

Absents excusés le samedi

Nguyên Baylatry, Thierry Deléglise, Jean-Jacques Gangloff, Johann Petit

Absents excusés le dimanche

Nguyên Baylatry, Thierry Deléglise, Jean-Jacques Gangloff, Jean-Pierre Guiraud, Serge Lecroart, Johann Petit, Pierre Reynaert, JP Parmentier, Marc Thouement

Destinataires pour information (Cc:)

Contact des ligues

Compte rendu

1/ MOT DU PRESIDENT

Le président Sinanian remercie les invités de leur présence :

- Marie-Paule Gros, présidente de la ligue Méditerranée de billard (LMB),
- Patrice Mesny, président de la ligue Ile-de-France de billard (LBIF),
- Marc Thouement, président de l'association Le Billard en images et membre de la commission communication de la FFB,
- Jean-Philippe Parmentier, membre de la commission communication de la FFB.

Il rappelle les démissions récentes de Stéphane Crosnier et d'Alain Le Garrec.

Éric Vaquier a accepté de piloter la Commission de développement suite au départ d'Alain Le Garrec.

Suite à l'Assemblée générale de Joué-lès-Tours, les commissions ont été constituées à l'exception de la Commission de discipline pour les affaires de dopage et de la Commission des Juges et Arbitres.

Se pose à présent le problème de la composition des organes disciplinaires suite aux demandes nationales, comme il sera précisé lors de cette réunion.

La FBB a obtenu le renouvellement de l'agrément ministériel. La convention d'objectifs et le montant de la subvention ministérielle sont validés par le ministère.

Le président rappelle l'intérêt des réunions téléphoniques avec les ligues : gagner en efficacité, maintenir la synergie avec les organes déconcentrés. La commission de développement va suivre les relations avec les ligues à partir des points soulevés et rapportés dans les comptes rendus.

Le 11 mai prochain ont lieu les élections au CNOSF. Tous les candidats souhaitent que les fédérations aient plus de pouvoirs délégués du ministère.

Maxime Cassis sera candidat lors de cette élection.

Élections et AG à Rome pour la Confédération européenne de billard (CEB) : Pierre Reynaert est candidat au poste de secrétaire général. Éric Vaquier (EV) représentera la FFB pour l'AG de l'European Blackball Association (EBA).

Il s'agit aujourd'hui de reprendre les travaux lancés lors de la précédente mandature, de reprendre les conventions (clubs et partenaires/prestataires) et de mettre en place un suivi efficace pour défendre les intérêts fédéraux et assurer la bonne qualité des échanges et services.

EV s'est chargé de synthétiser les réponses au questionnaire envoyé à nos anciens licenciés qui n'ont pas renouvelé leur adhésion, il nous présentera son étude des retours durant le week-end.

Les locaux de Vichy n'étaient pas en conformité. Les locaux seront désormais à Bellerive-sur-Allier. L'Assemblée générale de juin votera le changement d'adresse du siège social comme le prévoient les textes.

Pôle formation : Claude Schaffran et Marc Massé ont avancé sur ce chantier. Le contact du ministère a proposé à Jean-Paul Sinanian et Marc Massé de retirer les diplômes d'Etat billard de l'annexe 2 du Code du sport afin d'optimiser la mise en œuvre de la filière formation.

Éric Vaquier et Marc Massé ont aussi travaillé sur la refonte du système des sélections internationales.

Le président rappelle nos engagements passés en juin 2014 pour les défraiements à l'international, et le fait que nous n'ayons pas pu les mettre en pratique sur le budget suivant.

Jean-Paul Sinanian rappelle par ailleurs que la newsletter sera désormais bimestrielle et non plus mensuelle.

Un dossier spécial sera prochainement consacré aux résultats de l'enquête fédérale lancée l'an passé, qui sera dirigé par Claude Schaffran.

Nous sommes à la période de construction du budget prévisionnel – exercice toujours délicat ; nous nous dirigeons cependant vers un exercice budgétaire équilibré. Les présidents des commissions doivent réfléchir pour début mai à « l'atterrissage » de leur budget (auront-ils dépensé l'intégralité de leur budget, moins, plus ?)

2 / ÉLECTIONS DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DE DISCIPLINE ET D'APPEL ET DE DISCIPLINE ET D'APPEL POUR LES AFFAIRES DE DOPAGE

Geneviève Kercret indique qu'il n'y aura pas de problème pour la commission d'appel pour les affaires de dopage. Elle suggère que les membres de la commission de discipline puissent être les mêmes que ceux de la commission de discipline pour les affaires de dopage, et de la même manière pour l'appel et l'appel pour les affaires de dopage.

3 / SITUATION FINANCIERE ET SUIVI TRIMESTRIEL

Présentation du budget réalisé en avril 2017 (Cf. PJ : FFB Réalisé 1 Sem 2016_17)

Olivier Coumert demande aux présidents des CSN blackball et carambole (Éric Leroux et Jean-Paul Boudoux) une estimation de leur réalisé au 31 août 2017 afin d'avoir une idée aujourd'hui de l'arrêté des comptes et de l'amplitude de l'écart avec le prévisionnel, pour estimer la marge de manœuvre et pour mettre en œuvre la globalité des choix.

Il est demandé aux ligues de communiquer au trésorier général FFB leur estimation du nombre de licences pour la construction du budget prévisionnel.

« Il est certes intéressant d'anticiper la constitution du budget prévisionnel notamment pour les postes de dépenses sur lesquels nous avons une relative maîtrise. Pour ce qui est des recettes, le poste le plus important concerne évidemment les licences pour lesquelles, en août/septembre, nous n'avons que peu de certitudes sur la saison qui va s'écouler et encore moins sur la suivante. Cela nécessitera vraisemblablement un ajustage autour du 15 novembre, date à laquelle nous pouvons anticiper avec une certaine précision sur le résultat de fin d'année et donc être, à priori, plus juste dans notre prévision pour la saison suivante (sachant que chaque écart d'un point de pourcentage soit 150/160 licences pèse environ 6000 euros dans un sens ou dans l'autre). Un moyen d'améliorer notre performance passe certainement par un budget nombre de licenciés ("notre raison d'être") complémentaire au budget "financier licences" et la meilleure façon de le constituer c'est de demander à chaque ligue de constituer le sien et de nous le communiquer avec l'anticipation souhaitée. Certes cela n'est pas dans les pratiques d'aujourd'hui mais cet engagement ajouterait beaucoup de cohérence à ces budgets. » Gérard Mathias

4 / GESTION DES LICENCES (E2I) – DIFFUSION STATISTIQUES

Cf. PJ statistiques_licences_avril17

Gérard Mathias présente les outils statistiques de la Fédération ([statistiques E2I](#) + statistiques fédérales), qui sont un outil objectif d'analyse et d'aide à la décision. Des statistiques mensuelles sont éditées et analysées.

Les statistiques permettent, entre autres choses, de mesurer l'état et les évolutions du nombre de licences et de mesurer leur impact sur le budget.

Des historiques « ligues » sont réalisés par les statisticiens de la FFB depuis 2012, présentés avec le nouveau découpage territorial. Ils informent sur le nombre de licenciés, leur âge, sexe, discipline et ce depuis 2001.

Leur diffusion commencera en juin 2017.

5 / RETOUR RELANCES LICENCIES

Cf. PJ Relances_Licences_presentation_CD_20170422

Courrier de relance aux licenciés

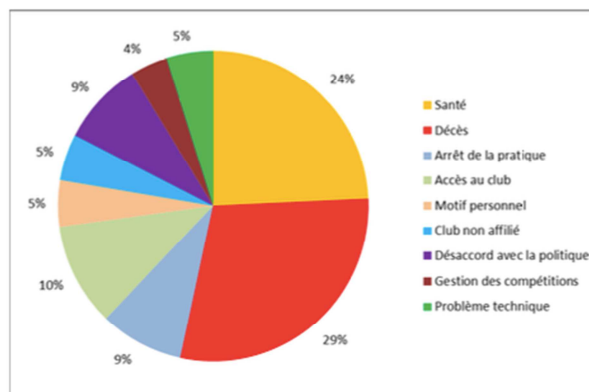
Chaque année, le secrétariat fédéral adresse directement, aux licenciés n'ayant pas renouvelé leur adhésion, un courrier de relance

Cette année, pour la première fois, ce courrier mentionnait une adresse générique sur laquelle chacun pouvait adresser un message expliquant les raisons du non-renouvellement

Sur 3506 courriers adressés, chiffre légèrement supérieur aux années précédentes, 370 sont revenus avec la mention NPAI et 103 réponses ont été enregistrées soit un taux de retour global de 3%

Suite à l'envoi du courrier, 154 licences ont été renouvelées

Le nombre de motifs a été réduit pour favoriser la lisibilité du graphique



Plus de la moitié des arrêts est lié à la maladie ou au décès, ce qui est à rapprocher de la moyenne d'âge de nos licenciés

1/4 des pratiquants arrêtent le billard pour des raisons personnelles, professionnelles, de fermeture du club ou de la salle commerciale ou encore d'absence de club à proximité suite à un déménagement

Pour les autres, l'origine du non-renouvellement se situe dans un désaccord avec le club, la Ligue ou la Fédé, avec la gestion des compétitions ou parce que le club n'a pas renouvelé son adhésion à la Fédération



CD du 22 avril 2017

Les clubs n'ont pas l'habitude de mentionner les décès de leurs adhérents au secrétariat fédéral, ce qui pose des problèmes importants lors d'envois de courriers. Il faut continuer ces relances et laisser encore la possibilité aux destinataires de répondre afin de présenter leurs motivations (et aussi pour régulariser des situations éventuellement non-conformes).

- ✓ Indiquer dans E2I « signaler un décès » lors de la reprise des licences.

6 / BUDGET PREVISIONNEL 2017/2018

Il faut faire des appels d'offre pour les contrats.

Pour les licences, on note 3 % d'augmentation en nombre par rapport à fin février.

La subvention ministérielle est maintenue à 110 000 €, le budget prévoyait 105 000 €, il a donc été corrigé en ce sens.

Se pose la question du maintien de la licence découverte dans la mesure où beaucoup ne jouent pas le jeu dans le temps (les clubs ne répercutent pas toujours la baisse de la part

fédérale dans le tarif global de la licence, certains sont au forfait global, etc.)
Le président encourage la commission de développement à travailler avec Gérard Mathias sur ce sujet.

Certains s'étonnent de la présentation du budget avec un résultat positif, il vaudrait mieux qu'il soit à l'équilibre.

Le budget prévisionnel sera donc revu à l'équilibre.

7 / PRESENTATION DES MODIFICATIONS DES TEXTES : CODE DE DISCIPLINE, REGLEMENT MEDICAL, STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Cf. PJ « Projet de modification des textes FFB »

Composition des commissions disciplinaires : seront exclus tout membre du Comité directeur fédéral, le Président de la FFB et les présidents de tout organe déconcentré.

Nous pouvons à présent transmettre les courriers de procédure disciplinaire par voie électronique et non plus en RAR.

Modification des délais de procédure :

- La saisine doit être faite dans les 90 jours suivant la découverte des faits → inchangé
- L'organe de première instance disposait de 3 mois après la saisine pour se prononcer → 10 semaines
- Le Chargé d'instruction avait 2 mois pour faire son rapport → 1 mois
- La convocation devait être envoyée 15 jours avant la réunion → 7 jours
- La communication des noms des témoins par le convoqué était de 8 jours → 48 heures
- L'appel devait être fait dans les 15 jours suivant l'envoi de la notification → 7 jours
- L'autorité ayant engagé les poursuites doit être avertie par le secrétariat de l'instance chargée de l'appel et disposait de 8 jours pour faire un appel incident → 7 jours
- L'organe d'appel devait se prononcer dans les 6 mois suivant la saisine → 4 mois

Mesures conservatoires : Il peut être prononcé des mesures conservatoires ; elles doivent être notifiées, motivées et sont insusceptibles d'appel.

Afin d'entériner ces modifications, se tiendra en premier lieu le vote des statuts par le CD FFB (possibilité de le faire par voie électronique), puis le code de discipline sera voté au CD puis en AG.

Règlement médical (Cf. PJ : Règlement médical 27-03-2017)

Le règlement médical fédéral doit être modifié à la demande du ministère.

Les principales modifications sont :

- Le rajout (en annexe) de l'organigramme fédéral, qui est actuellement composé de 8 membres ;
- L'ajout d'un poste de kinésithérapeute d'équipe, susceptible d'accompagner les équipes de France en compétitions internationales ;
- La refonte complète des articles 6, 7, 8, ayant trait au certificat médical, suite à la nouvelle loi santé et les différents décrets d'application de l'année 2016.

Le certificat médical sera désormais exigé tous les 3 ans, et les licenciés devront, dans l'intermédiaire, se soumettre à un auto-questionnaire sur leur santé ;

- Les articles 14, 15, 16, et 18 sur le haut niveau, ainsi que l'annexe sur le contenu de la surveillance médicale réglementaire.

8 / REFORME SPORTIVE BILLARD AMERICAIN

Cf. reforme_sportive_americaain_2017-2020

Afin d'harmoniser les schémas de compétition et de rationaliser l'offre sportive, la CSNBA mettra en œuvre à la rentrée prochaine une réforme sportive inédite. Les principaux points sont la fusion des catégories N1 et Masters, la mise en place de tournois qualificatifs régionaux pour la participation aux tournois nationaux, la création d'une « Super Finale » regroupant les 16 meilleurs joueurs de la saison des TN.

Voir la présentation en pièce jointe et ne pas hésiter à interroger la commission sportive pour obtenir des informations complémentaires.

9 / MISE EN PLACE DU SERVICE FORMATION

Cf. PJ chantier formation CD FFB avril 2017

Marc Massé présente le travail effectué depuis l'année dernière pour construire un service fédéral de formation.

Il s'agit de créer une nouvelle filière de formation à l'activité sportive billard, qui permettra de délivrer des qualifications de formateurs, de délivrer des labels fédéraux, de nommer les intervenants de l'École nationale des formateurs et d'établir le calendrier national des formations.

Dans le même temps, il s'agira de réformer les diplômes fédéraux (réduction à 2 DFI – carambole et billard à poches ; création d'un diplôme d'entraîneur-coordonnateur fédéral DECF).

Le premier niveau de label école monterait à l'actuel niveau 2, nécessitant la présence d'un DFI dans le club (période de transition prévue).

Principe des formations payantes

Qui perçoit l'argent de ces formations ?

- ✓ La FFB percevra les droits de participation mais quand aujourd'hui elle ne participe au financement d'un stage carambole et d'un stage BAP par an et par ligue, elle participera au financement de tous les stages après la mise en place de cette formule.

Diplômes professionnels

La FFB demandera une dérogation au Ministère afin de sortir du cadre des annexes du code du Sport au sujet des formations.

Il va falloir rédiger un courrier au sujet de la sortie des annexes qui demandera les conséquences de cette sortie, notamment financières.

Résolution 1 : 1 contre – 0 abstention – 16 pour

Résolution 2 : pas de vote

Résolution 3 : 2 contre – 1 abstention – 14 pour

Résolution 4 : 2 contre – 3 abstentions – 12 pour

Résolution 5 : 4 abstentions – 13 pour

10 / POLITIQUE DE HAUT NIVEAU DE LA FFB

Cf. PJ Billard haut niveau et international

Éric Vaquier présente le projet « haut niveau et sélections internationales » de la FFB, sur lequel Marc Massé et lui travaillent.

Il s'agit là d'uniformiser les modes de détection, de formation et de sélections internationales pour les 4 disciplines (carambole, blackball, américain et snooker) :

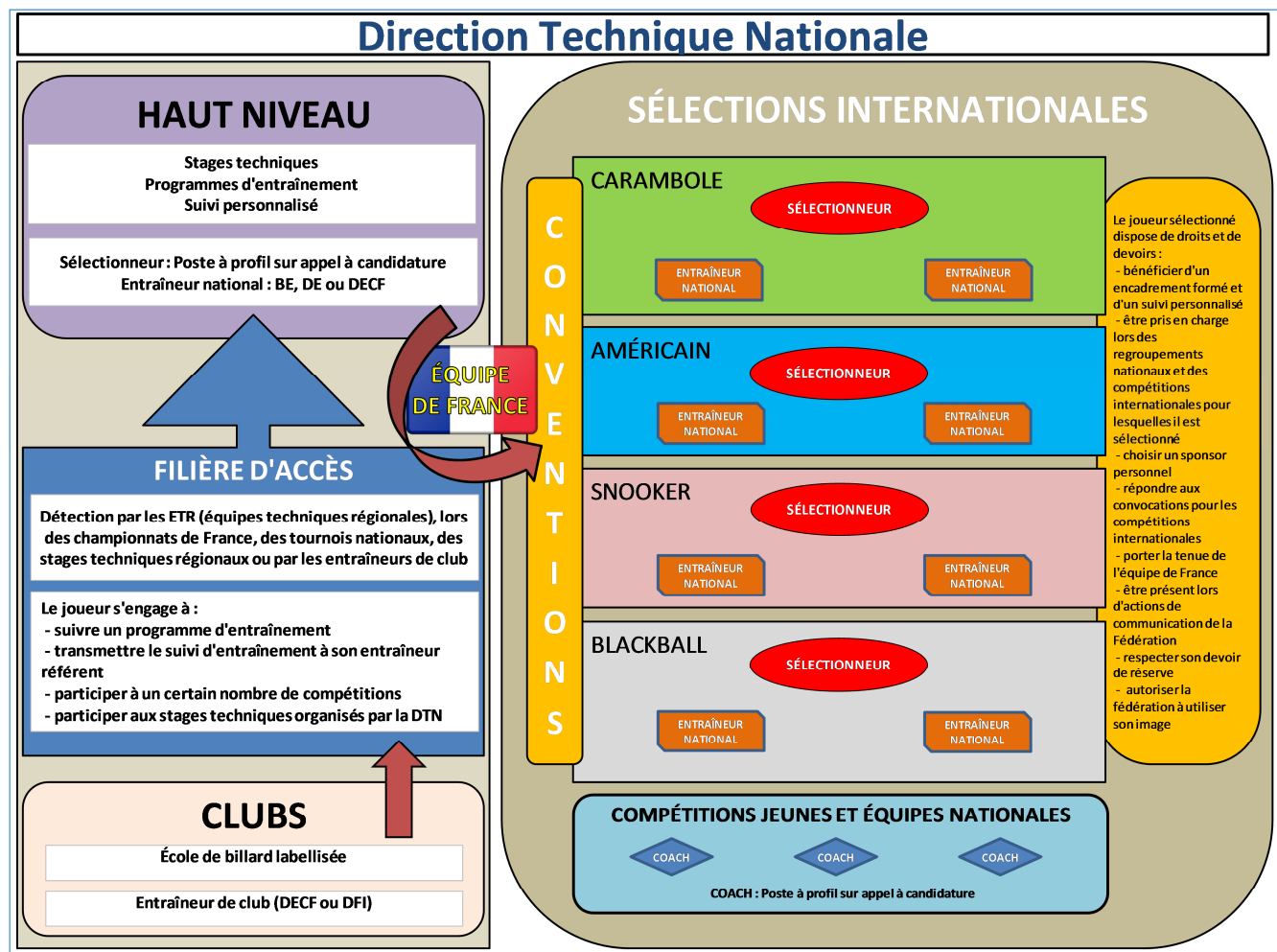


Schéma synoptique de la filière haut niveau – sélections internationales

Se pose la question de la légitimité du sélectionneur.

Calendrier :

Mai 2017 : envoi aux ligues du tableau synoptique.

Été 2017 : fourniture de documents plus étayés (projets de conventions, etc.)

Septembre 2017 : invitation de Nicolas Henric au CDFFB pour présentation de son expérience de sélectionneur.

Septembre 2018 : mise en œuvre du nouveau dispositif.

11 / PROJET DE DEVELOPPEMENT

Non abordé

12 / QUESTIONS DIVERSES

Règlement médical

Certificat médical pour la première prise de licence

Certificat médical « sport » ou « billard », c'est-à-dire qu'un **certificat médical établi pour une autre discipline sportive sera valable pour la pratique du billard.**

Vote : 17 pour

Le règlement médical est adopté à l'unanimité.

Dates des prochaines réunions du CD : 13 janvier - 21 avril – 30 septembre

Organisation des championnats de France carambole multidiscipline « éclatés » : problème des dotations en matériel si l'on multiplie les clubs qui reçoivent.

- ✓ Si nous avons besoin de plus de tapis, est-ce que Simonis pourrait fournir plus de draps ? Sinon, comment fait-on ? Ce point n'est pas intégré au budget carambole 2017-2018.
- ✓ Dans le cadre des renégociations des conventions, il faut prendre en compte ce problème de partenariat et de dotations en matériel.

Service civique : il faut finaliser le dossier pour permettre d'obtenir un agrément pour faciliter l'accueil de ressources humaines supplémentaires à coût limité.


Conclusion :

Patrice Mesny remercie le président Sinanian de cette invitation et se réjouit de la qualité des échanges et des débats. Il espère que les options prises rencontreront le succès et ne freineront pas le développement fédéral.

Marie-Paule Gros remercie la Fédération de permettre au Comité directeur fédéral d'avoir la possibilité d'échanger.

Le président lève la séance et remercie tous les participants.

Stéphanie GIRON
Secrétaire Générale



Jean-Paul SINANIAN
Président FFB





Relevé de décisions

| DETAIL |
|---|
| Validation de la mise en place du service formation |
| Validation de la mise en place de la politique fédérale « haut niveau » |
| Validation du règlement médical |